

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2014

  
VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N°2014-10-17

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 octobre 2014

**Président : François de MAZIÈRES**

**Sont présents :** M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIERM. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA (pouvoir de M. Frédéric BUONO-BLONDEL), Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER (pouvoir de Mme Laurence de PINS), M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, Mme Sonia BRAU, M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Florence MELLOR (pouvoir de Mme Annick PÉRILLON), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Magali ORDAS), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ (pouvoir de M. François-Xavier BELLAMY), M. François SIMÉONI, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), Mme Marie DENAISON.

**Absents excusés :**

Mme Marie BOËLLE

M. Erik LINQUIER

Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN

M. Benoît de SAINT SERNIN

Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme Coralie BELMER)

M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme Sonia BRAU)

M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à M. Philippe BENASSAYA)

Mme Magali ORDAS (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)

Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER)

M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ)

Mme Annick PÉRILLON (pouvoir à Mme Florence MELLOR jusqu'à la délibération n°2014-10-26)

M. Olivier LEBRUN (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS)

Secrétaire de séance : **Mme Pascale CHARTON**

Date de convocation : 7 octobre 2014

Date d'affichage de la convocation : 7 octobre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 52

Nombre de pouvoirs : 8

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.17 : Correction du montant de la subvention de l'école de musique de Fontenay-le-Fleury, au titre de l'année 2014-2015, indiqué dans la délibération n°2014-06-14.**

□ **M. Jacques BELLIER, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu la délibération n°2014-06-14, du Conseil communautaire du 23 juin 2014, portant sur l'attribution des subventions aux écoles de musique et aux conventions d'objectifs et de moyens.

-----

Le 23 juin 2014, le Conseil communautaire a attribué les subventions de fonctionnement aux huit écoles de musique associatives de Versailles Grand Parc au titre de l'année scolaire 2014-2015.

Une erreur de saisie a été commise dans la délibération. Le montant de la subvention de fonctionnement de l'école de musique de Fontenay-le-Fleury indiqué est de 91 113€ alors qu'il s'élève à la somme de 97 113€ au titre de l'année 2014-2015€.

Le budget total des subventions 2014-2015 (895 216€) et l'enveloppe du 1<sup>er</sup> versement correspondant au 5/12<sup>ème</sup> (373 007€) étaient corrects.

La dépense est prévue au budget 2014 de Versailles Grand Parc au chapitre 65 : « Autres charges de gestion », nature 6574 : « Subventions aux organismes de droit privé », fonction 311 : « Expression musicale, lyrique et chorégraphique ».

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'annuler la délibération n°2014-06-14 et d'attribuer au titre de l'année 2014-2015 une subvention de fonctionnement d'un montant de 97 113€ pour l'école de musique de Fontenay-le-Fleury ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens correspondante ainsi que tous documents y afférents.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 52  
Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention de M. François SIMÉONI).*

Pour le Président,  
Par délégation,



**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

